

Zeitschrift: Le messenger suisse : revue des communautés suisses de langue française
Herausgeber: Le messenger suisse
Band: - (1994)
Heft: 64-65: Portrait Jean-Pierre Eichenberger : un suisse créatif
Rubrik: Revue de presse

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

GENÈVE



Deuil

Le "Bol d'Or", cette manifestation nautique qui aurait dû être une grande fête, a été endeuillé pour la première fois en 56 ans d'existence par de dramatiques accidents. Deux navigateurs suisses ont en effet disparu dans le Léman, dans la nuit du 18 au 19 juin. Le premier, un Vaudois, est tombé par-dessus bord au large de Thonon, vers 20h15. Ni ses coéquipiers, ni les équipes de secours françaises et suisses n'ont réussi à le sauver. Quelques heures plus tard, une fusée de détresse, tirée au large du Vengeron, attirait plusieurs bateaux. Parmi eux, un concurrent qui avait terminé sa course et rentrait au port. Il fut le premier à porter secours au bateau en difficulté, mais, au cours de la manoeuvre, l'un des coéquipiers, un Genevois, disparaissait. Les recherches commencèrent immédiatement, mais comme dans le premier cas, il fut impossible de retrouver le malheureux car ni lui, ni le Vaudois ne portaient de gilet de sauvetage au moment de leur chute et ils n'avaient pas non plus de lampe étanche. Il faut dire que des vents, soufflant à près de 50 km/h ont rendu les conditions de navigation difficiles. Sur les 540 bateaux engagés, 183 ont du reste déclaré forfait : il faut remonter à 1956 pour trouver des conditions météo aussi dures. En ce qui concerne la course, c'est le trimaran "Triga IV" (un Formule 40) skippé par Gautier qui a emporté la victoire, en pulvérisant le record de l'épreuve de plus d'une heure et 17 mn (temps : 5h 01'51"). ■

JURA

Naturalisation facilitée

La naturalisation facilitée devait s'appliquer aux étrangers âgés de 15 à 24 ans, à condition qu'ils aient fait 5 ans de scolarité en Suisse et qu'ils y habitent depuis lors. Cantons et communes auraient perdu la possibilité d'imposer des délais de résidence supplémentaires. Approuvée par 53% des votants, la naturalisation facilitée des jeunes étrangers ne doit son échec qu'à la majorité négative des cantons. Du coup, le Conseiller Fédéral Arnold Koller avait implicitement invité les partisans du

projet à chercher une solution fédéraliste. Le gouvernement jurassien a bien compris l'invite. Pierre Boillat, ministre de la justice et président de la Conférence romande des chefs des départements de Justice, va proposer aux gouvernements romands d'introduire dans le droit cantonal les nouveautés prévues par Berne. "Sans faire du séparatisme fédéral, a-t-il déclaré, les Romands qui ont largement voté pour faciliter la naturalisation se doivent de faire un geste envers les jeunes étrangers avant qu'ils ne perdent toute envie de devenir Suisses". Dans la pratique, 15

cantons ont déjà assoupli l'accession à la nationalité suisse pour les jeunes. En Suisse romande, seul le Valais, dont les électeurs ont refusé l'initiative fédérale le 12 juin dernier, continue de faire payer en milliers de francs l'accès à ses bourgeoisies, incontournables si l'on veut obtenir la nationalité suisse. Ailleurs, les moins de 25 ans qui totalisent 6 ans d'école en Suisse entre l'âge de 10 et 20 ans, ou vécu 12 ans en tout dans le pays, doivent payer un maximum de 300 frs.s. Pierre Boillat propose d'unifier ce prix qui devrait devenir encore plus symbolique, comme les 100 frs.s. demandés par le canton de Vaud. Le texte fédéral allait en ce sens, puisqu'il demandait de s'en tenir aux frais administratifs et prévoyait de supprimer le délai d'attente imposé par les cantons et parfois les communes pour obtenir le droit de cité et faire ensuite la demande de naturalisation facilitée. Ce délai varie en Suisse romande : 3 à 5 ans sont parfois nécessaires. Et si le candidat change de canton, il doit repartir à zéro... Pierre Boillat suggère de créer une zone intercantonale où le délai serait uniformisé, par exemple à 2 ans, en oubliant les changements d'adresse. Les libéraux proposent une solution similaire. Ils vont du reste déposer dans les Grands Conseils où ils sont représentés (GE, VD, VS, NE et BS) une motion demandant à leur gouvernement cantonal d'entreprendre les démarches nécessaires à la conclusion d'un accord intercantonal reprenant les dispositions envisagées sur le plan national.

TESSIN

Condamné

Giulano Bignasca, président de la Lega dei Ticinesi, vient d'être condamné à trois mois de détention ferme pour grave calomnie. La peine lui a été signifiée par un mandat de répression émis par le procureur Franco Lardelli. Ce mandat fait état d'injure, de diffamation et de calomnie répétées. En 1993 et durant les premiers mois de cette année-là, Giulano Bignasca avait attaqué à plusieurs reprises des personnalités tessinoises dans ses articles. Et ce sont les épithètes utilisées, "mafieux...", "bâtard,...faussaire..." qui ont amené le procureur à prononcer cette peine contre l'éditeur et rédacteur en chef de l'hebdomadaire "Il Mattino della domenica".

VALAIS

Un nouveau patron pour "Le Nouvelliste"

André Luisier, patron de la société Rhône Media SA, qui chapeaute le groupe éditeur du quotidien valaisan "Le Nouvelliste" a démissionné de son poste. L'an dernier, il avait déjà cédé sa place de directeur général du groupe, mais il avait encore conservé son siège au conseil d'administration. Après 45 ans d'un règne sans partage, il passe les rênes à Pierre Moren. Vice-président de l'Union Suisse des Arts et Métiers (USAM), Pierre Moren a également présidé pendant 23 ans la Fédération Suisse des Cafetiers, Restaurateurs et Hôteliers. Agé de 66 ans, il a siégé au Grand Conseil valaisan de 1961 à

REVUE DE PRESSE
LE MESSENGER SUISSE
JUILLET/AOÛT 94
24

1985 et présidé la section cantonale du PDC de 1979 à 1989.

VAUD

Nouveau

Voici deux ans, une tempête avait eu raison du "Pestalozzi", le premier bateau mouche yverdonnois. Il faut dire qu'il avait été conçu plutôt pour la navigation fluviale. Les mauvais souvenirs sont loin : Yverdon récidive et lance un bateau mouche certifié "insubmersible". D'une capacité de 50 places, il est prévu de lui faire faire trois courses par jour (une le matin, deux l'après-midi), en partant de la Thièle (pont de Gleyres ou Marive) avec arrêts à Grandson, Concice et Yvonand : le trajet dure 1h15. Long de 13m50, large de 4m40, d'un poids de 10 tonnes à vide, il ressemble à une vedette. Propulsé par un moteur diesel V8 de 7,3 litres, il peut amener ses passagers avec une vitesse de pointe de 35 km/heure. C'est Frédéric Meystre, promoteur du projet et capitaine du bateau, qui l'a commandé à l'entreprise yverdonnoise Kurt Schweizer. Construit sur mesure, maniable, il peut faire demi-tour sur la Thièle sans problèmes et affronter les eaux du lac : une aubaine pour Yverdon, surtout si les projets de l'Exposition nationale et d'un casino flottant sur les trois lacs de Bienne, Morat et Neuchâtel se réalisent.

ZURICH

Profanation

Des jeunes de 10 à 15 ans sont soupçonnés d'être les auteurs de la profanation du cimetiè-

re juif à Zurich en juin dernier. C'est du moins ce qu'a révélé la police zurichoise. En plein jour, 114 pierres tombales ont été renversées. Fait inquiétant, il s'agit du troisième cas de profanation de cimetière depuis le début de l'année. Le président de la communauté israélite de Zurich, Werner Rom, dénonce aussi les attaques répétées d'adolescents de 15 à 17 ans contre des écoliers juifs. De tels événements sont absolument nouveaux pour Zurich et M. Rom suppose que, l'extrême droite prenant de l'importance, les comportements antisémites sont "vraisemblablement bien vus dans certains milieux".

Changements

La Ville de Zurich change d'attitude à l'égard des scientologues. Son Exécutif a en effet décidé d'interdire à l'organisation de vendre ses livres et ses cours dans les lieux publics. Les scientologues ont fait recours. Mais la ville ne peut empêcher la distribution de tracts et de matériel publicitaires. Elle ne peut non plus influencer les heures d'ouverture du centre de scientologie. Quant au maintien de l'interdiction des stands de vente de l'organisation, ce sera à la justice de trancher. Les scientologues ont ouvert en mai 1992 un de leurs plus grands centres européens à Zurich et près de 2000 personnes travaillent dans le bâtiment, situé en plein centre ville. L'Eglise de scientologie, qui dénombre environ 2000 membres dans la région zurichoise, en compte quelque 5000 dans toute la Suisse. ■

Votations cantonales : les résultats

On votait aussi dans les cantons, ce dimanche 12 juin. En Argovie, les électeurs ont accepté à une large majorité les trois objets qui lui étaient soumis. Le premier a pour effet d'alléger la fiscalité cantonale. Le texte accepté prévoit notamment une forte augmentation des déductions sur les primes d'assurance, ainsi qu'une réduction de l'imposition de la valeur locative des logements appartenant à des personnes âgées disposant de bas revenus. Avec l'augmentation d'autres déductions fiscales, la diminution des recettes atteindra 20 millions de frs.s. pour le canton et les communes.

BS. Les habitants du canton de Bâle-Ville ont largement approuvé le projet de distribution contrôlée de drogue aux toxicomanes. Un référendum avait été lancé par l'association intégriste chrétienne "Porte ouverte" et l'extrême droite contre cet essai prévu pour durer jusqu'à fin 1996. Bâle-Ville est le seul canton où l'expérience de distribution contrôlée de drogue, menée sur le plan fédéral, ait été soumise à votation. Ce projet doit permettre à quelque 150 drogués, répartis en trois groupes, de recevoir de l'héroïne, de la morphine ou de la méthadone sous contrôle médical. Ils doivent également recevoir une aide en matière de travail et de logement. Les autorités cantonales avaient approuvé un crédit de 1,24 million de frs. pour financer ce projet. Un soutien financier de la Confédération (1,28 million) et des caisses maladies (1,8 million) est aussi prévu.

Les Bâlois se sont par contre nettement opposés à l'octroi du droit de vote aux étrangers. Il s'agissait d'une initiative de la gauche, intitulée "pour un canton de Bâle démocratique". Cette initiative demandait que les étrangers puissent voter sur les plan communal et cantonal. Pour ce faire, ils auraient dû avoir séjourné au moins 8 ans sans interruption en Suisse, dont 3 ans dans le canton de Bâle-Ville. Le Grand Conseil et le gouvernement recommandaient le rejet de l'initiative.

BE. Les Bernois ont rejeté l'initiative populaire "pour une obtention facilitée des médicaments à l'usage des patients", lancée par les médecins afin de pouvoir distribuer librement des médicaments. Les adversaires de l'initiative (qui aurait permis aux médecins de tenir une pharmacie privée) reprochaient aux dits médecins qui l'ont lancée de l'avoir fait non pas dans l'intérêt de leurs patients, mais dans celui du corps médical lui-même. Les électeurs ont par contre accepté le principe de la rénovation de l'Ecole suisse du bois, à Bienne pour laquelle un crédit de 28 millions de frs. s. va être débloqué, ainsi que la construction d'une gare régionale à Berne-Ausserholligen (19 millions).

FR. Les Fribourgeois ont rejeté l'initiative "en vue de l'introduction d'un allègement fiscal pour locataires et petits propriétaires". Cette initiative voulait modifier la loi de 1972 sur les impôts cantonaux. En auraient bénéficié les contribuables disposant d'un revenu ou d'une fortune imposable inférieur, respectivement, à 60.000 frs.s. et 200.000 frs.s. Mais la déduction proposée - 30% du loyer annuel ou, en cas de propriété, de la valeur locative du logement - n'aurait pas pu dépasser les 5000 frs.s. par an. L'initiative, lancée par les socialistes et l'association des locataires du canton, aurait fait perdre quelque 30 millions de frs.s. par an au canton.

LU. Le souverain de la ville de Lucerne a donné le feu vert au chantier du siècle : la construction d'un nouveau centre de cul-



REVUE DE PRESSE

LE MESSAGER SUISSE
JUILLET/AOÛT 94

25

ture et de congrès. Le complexe de bâtiments, dessiné par l'architecte français Jean Nouvel, coûtera la bagatelle de 180 millions de frs.s., dont 94 millions seront pris en charge par la ville. Thomas Held, l'administrateur de la société qui gère le projet, a même réussi l'exploit de trouver 600 donateurs qui ont déjà promis de verser 40 millions de frs.s. L'édifice comportera un musée des beaux arts, un auditorium de 1800 places - qui devrait être déjà prêt pour les Semaines musicales d'août 1998 - et une salle polyvalente.

OB. Les électeurs du canton d'Obwald ont accepté la nouvelle loi cantonale sur les constructions. Il s'agit d'une loi cadre censée résoudre les problèmes actuels dans ce domaine. Ce que veulent les auteurs de cette loi est une utilisation du sol équilibrée et économique, ainsi qu'un développement raisonnable et ordonné des zones d'habitation. La loi est assortie d'une ordonnance d'application. Plus claire que la précédente, elle va dans le sens d'une déréglementation, notamment par le biais d'une simplification et d'une accélération des procédures d'autorisation, tout en accordant davantage d'autonomie aux communes. La précédente loi ne comptait pas moins de 5 lois, règles d'applications et autres ordonnances...

SG. L'obligation d'accepter un mandat parlementaire et de le remplir jusqu'à la fin de la législature sera abrogée dans les communes citadines du canton de St Gall : ainsi en a décidé le souverain. Actuellement, le recrutement de candidats pour les Parlements des grandes communes et galloises ne pose pas de problèmes. Le système proportionnel règle par ailleurs la succession en cas de retrait prématuré d'un député. Dans les petites communes rurales, qui connaissent le scrutin majoritaire, l'obligation de mandat restera toutefois de rigueur.

TI. Les Tessinois ont dit non à l'initiative lancée par la Lega dei Ticinesi tendant à élever les limites d'exonération fiscale. La Lega proposait en effet d'exonérer les personnes seules ayant un revenu imposable inférieur à 16.100 frs.s. par an et de fixer cette limite à 25.900 frs.s. pour un couple. Cela aurait représenté une diminution de recettes de 128 millions de frs.s. pour les caisses cantonales et de 109 millions pour les communes.

VS. C'est dit : le Valais proposera sa candidature aux Jeux Olympiques d'hiver de 2002. Avec une majorité de 61%, les Valaisans ont dit "oui" à la garantie de déficit assurée par le canton. Cette garantie s'élèvera à 30 millions de frs. S'y ajouteront les 30 millions promis par la Confédération, les 15 millions que doit apporter Sion et les 15 autres millions exigés de l'ensemble des communes qui accueilleront des épreuves. A ce titre, il est intéressant de noter que c'est la vallée de Conches, organisatrice des épreuves de ski de fond, qui a le plus largement soutenu le projet ; plus de 75% des électeurs ont en effet dit oui. Cette adhésion est à tempérer au regard d'autres résultats, émanant en particulier de Brigue (53% de non) et de Monthey (55% de non). "On constate un moindre engouement dans les villes à caractère industriel, que dans les montagnes à caractère touristique", a déclaré le Conseiller National Pascal Couchepin, qui n'a jamais caché son peu d'enthousiasme pour le projet ni ménagé ses critiques. Brigue s'est sans doute montrée plus préoccupée par sa reconstruction. Quant à Monthey, elle ne se satisfait apparemment pas de n'accueillir que les épreuves de patinages de vitesse et se considère du coup comme un site "au rabais". ■

PHILATÉLIE

Une histoire de cartes postales

PAR FRANCINE BRUHIN

Merci à M. Vuilleumier pour le prêt de sa collection de cartes postales.

Qui sait, peut-être avez-vous encore, au fond d'un tiroir ou marquant un livre, une de ces cartes postales aux couleurs chatoyantes, humbles souvenirs d'un passé oublié, petits rectangles de cartons qui, pourtant, racontent l'histoire de la Suisse à leur façon.



Le 16 décembre 1909 naissait à Berne le Comité de la Fête nationale, qui devait du reste changer de nom huit ans plus tard pour s'appeler le Comité national suisse pour la Fête du 1^{er} août. Les Suisses étant êtres de consensus, le comité était politiquement et religieusement neutre. Une des activités de ce comité fut de travailler à la création et au développement d'un art - qu'il soit pictural ou littéraire - consacré à la célébration de la fête nationale. C'est ainsi que pour chaque 1^{er} août, le comité mit en vente, en collaboration avec la direction des Postes, un "entier postal".

Un "entier postal" est en fait une carte postale comportant un timbre déjà imprimé. De 1910 à 1938, le comité et la Poste éditérent ainsi des cartes postales illustrées la plupart du temps d'un épisode de l'histoire suisse. A tout seigneur tout honneur : la première carte du genre rendit hommage à deux héros nationaux suisses : Tell et Winkelried. "Les gardiens de la patrie". Ainsi, les cartes exaltèrent tour à tour l'attachement à la patrie (en 1911, elles reprenaient un épisode des guerres de Bourgogne), la solidarité (en 1915), les vertus familiales, le respect des anciens, les grands hommes (de Pestalozzi à Henri Dunant...) etc. On les trouvait à la vente du 1^{er} au 31 juillet. Elles étaient en outre vendues à un prix légèrement plus élevé que celui des timbres normaux : une carte comportant un timbre de 5 centimes était vendue 20 centimes, celle à 10 cen-

times était vendue à 30 centimes etc. Très vite, une partie des bénéficiaires de la vente des cartes fut versée à une grande cause, chaque année différente, comme il en est aujourd'hui pour la vente des insignes du 1^{er} août. En 1911, ce fut au profit de faibles d'esprits aveugles et d'enfants invalides. En 1912, pour la Croix Rouge; en 1913 pour la recherche contre la tuberculose; en 1914, pour la Fondation Pestalozzi "Neuhof"... Arrivèrent les années de guerre et une nécessaire solidarité se mit en place. En 1915, le comité du 1^{er} août recueillait des fonds pour les Suisses dans le besoin. Un an plus tard, c'était pour les miliciens en prises aux difficultés. 1917 (comme 1937 d'ailleurs) fut vouée à la Croix Rouge, l'année suivante aux soldats suisses. La paix permit à l'institution de penser à la culture: en 1919, les fonds furent versés à des artistes suisses. La formation des jeunes (en 1920, puis en 1930 pour les écoles suisses à l'étranger), tout comme l'aide aux mères en difficulté en 1926, ou aux infirmières invalides en 1927, l'année suivante étant consacrée aux personnes âgées, ne furent pas non plus oubliées. Aujourd'hui, je l'ai dit, les insignes du premier août ont pris la relève. Mais on ne peut s'empêcher de regretter ces cartes, souvent joliment illustrées, qu'envoyèrent nos grand-mères. Peut-être que la poste, un jour, répètera son geste de 1991 : cette année-là, elle publiait l'ultime entier postal, en commémoration du 700^{ème} anniversaire de la Confédération. ■



PHILATÉLIE
LE MESSAGER SUISSE
JUILLET/AOÛT 94
27

1929.
"Deux jeunes hissant le drapeau".
De J. Courvoisier.



1920.
"Buchenons".
De M. B. Wieland.



1911.
Un épisode des guerres
de Bourgogne.



1910.
"Les gardiens de la patrie :
Tell et Winkelried".
De R. Schappo.

THE WINKELRIED-DER-HEIMLICH
+ DIE-GRÄNDLICH